

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Eve Houde

<https://www.cadre21.org/membres/46dcfa632ab2a167c34cbe79>

Date d'obtention : 2023-11-24 19:40:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ce que je retiens de la méthode d'intervention sexto, c'est que la trousse est très efficace pour nous aider à uniformiser les interventions entre les milieux. De plus elle permet de nous diriger et accompagner pour bien intervenir auprès de tous les acteurs de la situation, autant des victimes, des témoins et de l'instigateur en nous évitant de faire des faux pas.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Dans mes futures intervention, je vais prendre le temps de bien analyser la situation pour déterminer les bonnes étapes à suivre et ne pas précipiter mes interventions. Poser les bonnes questions afin de déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou d'un acte impulsif. Je serai par la même occasion mieux outiller pour bien accompagner la victime.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire particulièrement attention aux questions que je vais poser.

Au niveau de la victime, suivre les questions du questionnaire pour éviter des questions suggestives ou teintées par ma perception.

Au niveau de l'instigateur, je vais faire attention de ne pas poser de question afin d'être certaine de ne pas avoir un échange pouvant incriminer le jeune.

Dans tous les cas m'assurer d'être dans l'écoute et non dans le jugement.